Envoyé en préfecture le 08/07/2021
Reçu en préfecture le 08/07/2021
Affiché le 08/07/2021
ID : 009-210901609-20210706-2021_117-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE LAVELANET (Ariège)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2021/117

L'an deux mille vingt et un et le six juillet à 16 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Marc SANCHEZ, Maire.
Étaient présents : Monsieur Marc SANCHEZ, Monsieur Jérôme DUROUDIER, Monsieur Jackie ROY, Madame Fatiha ZERAOULA, Madame Chantal BLAZY, Monsieur Franck FAREZ, Madame Emilie ALLABERT, Monsieur Patrice FAUCONNET, Monsieur Olivier CANIPEL, Madame Isabelle GRAUPERA, Monsieur Raymond MIQUEL, Monsieur Corrado RANGHELLA, Monsieur Jean-Luc TORRECILLAS, Madame Anne-Marie EYCHENNE, Monsieur Guy PUJOL, Madame Pierrette FORGET BARBERA, Madame Anne-Marie CLERGUE, Madame Pascale DOMEC, Madame Sylvia GUERRERO.
Procurations de vote :
Madame Myriam LÉONARD donne procuration à Monsieur Jérôme DUROUDIER
Monsieur Erald GAST donne procuration à Marc SANCHEZ
Madame Béatrice BERTRAND donne procuration à Marc SANCHEZ
Monsieur Denis BERTONE donne procuration à Raymond MIQUEL
Madame Cécile PEREIRA donne procuration Raymond MIQUEL
Madame Valérie GUARINOS donne procuration à Jackie ROY
Madame Christine MARECHAL donne procuration à Monsieur Jérôme DUROUDIER
Monsieur Olivier AMANS, donne procuration à Madame Pascale DOMEC
Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA donne procuration à Madame Sylvia GUERRERO
Étaient absents : Monsieur Yves PAUBERT
Secrétaire de séance : Madame Pierrette FORGET BARBERA
Date de convocation : 30 juin 2021

Objet : **Avis de concession en vue du lancement d'une procédure de Délégation de Service Public, sous la forme d'un contrat de concession de service, concernant le réseau de chaleur**

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'Assemblée :
- la décision municipale n° 2021/028 en date du 17 mars 2021 relative à l'attribution d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la création et l'exploitation d'un réseau de chaleur urbain, et mise en place du service public de production et de distribution d'énergie calorifique pour la construction du futur hôpital CHIVA CHPO et la gendarmerie,
- la délibération n° 2021/31 en date du 13 avril 2021 fixant les conditions de dépôt des listes en vue de l'élection des membres de la Commission de Délégation de Service Public (CDSP),
- la délibération n° 2021/72 en date du 1° juin 2021 désignant les membres élus à la Commission de Délégation de Services Publics.

Il rappelle le rapport d'étude relatif à l'étude de faisabilité technique, juridique et financière pour la réalisation et l'exploitation d'un réseau de chaleur, fait par le cabinet ATMOSPHERE – 31790 Saint Jory qui conclut au choix du mode de gestion par Délégation de Service Public.

Le montant prévisionnel du contrat est estimé à 3 330 000 € HT sur 30 ans.

Il propose le recours à une Délégation de Service Public, sous la forme de contrat de concession de service, ayant pour objet la conception, la construction, le financement et l'exploitation d'une production

Envoyé en préfecture le 08/07/2021
Reçu en préfecture le 08/07/2021
Affiché le 08/07/2021
ID : 009-210901609-20210706-2021_117-DE

de chaleur et de froid avec énergies renouvelables, d'un réseau de chaleur et de froid et de sous-stations, sur le site futur hôpital – Gendarmerie.

Il précise qu'afin de lancer la procédure, un avis de concession doit être publié au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (BOAMP), en vue de sélectionner les candidats qui auront soumissionné. Cette sélection sera faite par les membres de la Commission de Délégation de Service Public (CDSP).

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire,
le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à la majorité des suffrages exprimés **(28 voix POUR)**

- **ADOPTE** la proposition de Monsieur le Maire,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à mettre en place une Délégation de Service Public, sous la forme de contrat de concession de service, ayant pour objet la conception, la construction, le financement et l'exploitation d'une production de chaleur et de froid avec énergies renouvelables, d'un réseau de chaleur et de froid et de sous-stations, sur le site futur hôpital – Gendarmerie,
- **ACCEPTE** la publication d'un avis de concession au BOAMP, en vue de sélectionner les candidats qui auront soumissionné. La sélection sera retenue par la Commission de Délégation de Service Public (CDSP),
- **DIT** que les crédits sont (seront) prévus au budget correspondant,
- **MANDATE** Monsieur le Maire pour l'application de la présente,
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'accomplir toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, à Lavelanet, le jour, mois et an que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour expédition certifiée conforme.

Le Maire
Marc SANCHEZ